

AG2R/

Monsieur

Pleslin Trigavou,  
Le 25/10/2017

IMPORTANT  
A CONSERVER

## Contrat civil d'obsèques «PRIMA VOLONTES OBSEQUES +» Conditions Particulières

### Objet :

Votre contrat civil d'obsèques N°  
(Références à rappeler dans toutes vos correspondances.)

Monsieur,

En choisissant l'option « En Prestations » du contrat d'assurance vie Prima capital obsèques + de AG2R LA MONDIALE, vous avez donné à la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » qualité pour réaliser vos obsèques, le moment venu.

En contrepartie de la désignation de la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » comme bénéficiaire non acceptant de votre contrat d'assurance vie, nous nous engageons à assurer le déroulement de vos obsèques (excepté dans les cas où la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » serait déchargée de ses obligations conformément aux Dispositions Générales du contrat) suivant :

- Le descriptif détaillé des prestations funéraires de la formule Initiale 2013 correspondant à un tarif de 3400 € TTC choisie lors de la souscription du contrat civil d'obsèques
- les conditions générales du contrat civil d'obsèques
- la Fiche Volontés que vous aurez retournée à SA UDIFE « Le Choix Funéraire »

Fait à Pleslin-Trigavou, le 25/10/2017,  
En deux exemplaires

Philippe MARTINEAU  
Directeur Général Délégué

Le Souscripteur  
(mention Lu et Approuvé)